

## RENFORT

Pour se sentir  
encore plus fort  
avec des renforts  
**nous sommes là.**

Les Renforts se concentrent sur les dépenses de santé les plus élevées. La sécurité sociale n'offrant qu'une prise en charge faible, le reste à charge pour l'adhérent devient important. Nos renforts sont accessibles aux adhérents qui souscrivent à l'une des formules Confort ou Confort+



**Renfort**  
Dépassements  
d'honoraires  
Hospitalisation

**13€<sup>30</sup>**  
par mois/personne

**+25% BRSS\***

Dépassements des consultations  
et des actes techniques médicaux

**+25% BRSS\***

Honoraires des chirurgiens  
et/ou des anesthésistes

**+80€/AN**

Chambre particulière tous services

**+25€/AN**

Confort hospitalier<sup>(1)</sup>

**+50€/AN**

Lit accompagnant toutes personnes  
et tous âges confondus

(1) Télévision, Téléphone, Wifi, Forfait pour aide aux devoirs ou frais de garde en cas d'hospitalisation des parents, Aide-ménagère, Auxiliaire de vie, Facture parking le jour d'arrivée et/ou le jour de départ de l'hôpital.

\* BRSS : Base de Remboursement de la sécurité sociale

**Renfort**  
Dentaire  
Optique  
Auditif

**14€<sup>30</sup>**  
par mois/personne

**+30% BRSS\***

Prothèses dentaires<sup>(2)</sup>

**+150€/AN**

Implant - parodontologie  
orthodontie adulte

**+50€/AN**

Forfait lunettes ou lentilles

**+150€/AN**

Forfait chirurgie oculaire<sup>(3)</sup>

**+75€/AN**

Forfait auditif<sup>(4)</sup>

(2) En complément et dans la limite du plafond de la formule de base choisie  
(3) Glaucome, DMLA y compris les compléments alimentaires, Cataracte, Myopie  
(4) Achat de piles, forfait révision, embout.

**Renfort**  
Prévention  
Bien-être

**12€<sup>30</sup>**  
par mois/personne

**150€**

Forfait pour la prévention et le bien-être<sup>(5)</sup>

Le droit aux prestations est acquis  
dès l'adhésion après un délai de carence  
de 3 mois pour ce renfort uniquement.

(5) Permet de disposer d'une participation forfaitaire pour les prestations suivantes dans la limite des frais engagés :

- Consultations non remboursées : ostéopathe, acupuncteur, homéopathe, nutritionniste, diététicien, pédicure, podologue, réflexologue, chiropracteur, étioathe, naturopathe, auriculothérapeute, mésothérapeute, shiatsu, sophrologue, phytothérapeute, aromathérapeute, psychologue,
- Contraceptifs non remboursés, traitement de la ménopause, traitement de l'impuissance, traitement des troubles de l'érection,
- Aide à la naissance : Fécondation In Vitro, amniocentèse non remboursée, tests de grossesse, tests d'ovulation,
- Médicaments prescrits non remboursés par la sécurité sociale,
- Thalassothérapie,
- Inscription à des associations sportives et clubs sportifs,
- Tensiomètre agréé AFSSAPS, protection incontinence,
- Sevrage tabagique : substituts nicotiniques sur prescription médicale et avec la présentation de la facture.
- Diagnostic sécurité, adaptation du logement.

Cumulez  
les renforts  
pour y gagner  
encore !

2 renforts

**24€<sup>50</sup>**  
par mois/personne

3 renforts

**35€<sup>80</sup>**  
par mois/personne

En cas de souscription d'un ou plusieurs renforts, la cotisation liée aux renforts vient s'ajouter à celle de la formule « Confort » ou « Confort+ ». Le choix de l'adhésion à un renfort est individuel. L'adhérent peut choisir pour lui et chacun de ses ayants droit inscrit au bulletin d'adhésion l'adhésion ou non à un ou plusieurs renforts.